

1. *Débitrice*: **SI Rue Leschot 2**, c/o Fiduciaire Tecafin SA, avenue Krieg 7, **1208 Genève**

2. *Remarques*: Constitution en propriété par étages de l'immeuble dont la société est propriétaire à Genève, rue Leschot 2.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3);

4. l'état des charges (réf. n° 4).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 4)

Pour tout renseignement:

Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06

Office des faillites

1227 Carouge

(04608034)